

## **7<sup>ème</sup> Congrès de la FNME-CGT – Clermont-Ferrand - 14 au 18 mars 2022**

### **Rapport introductif Bilan d'activité Présenté par Laurent HEREDIA, le 14 mars 2022**

Cher.es camarades,

Je remercie les participants à la plus longue Commission des Ecrits de l'histoire de la FNME et de la FNE... 3 années d'écriture intensive où les reports successifs du Congrès ont nécessité de reprendre les écrits régulièrement. Un grand merci pour la ténacité de la douzaine de camarades qui ne se sont pas essouffés durant ces trois années de préparation. On peut les applaudir.

Lors du dernier congrès de la FNME-CGT en 2017 à Nantes, nous avons écrit 5 résolutions, tirées des 5 grandes thématiques des orientations de la FNME-CGT. Ces résolutions faisaient office de feuille de route pour la Fédération et ses syndicats.

Ces 5 résolutions portaient sur : La démarche syndicale et notre rapport aux salariés et salariées ; Nos revendications nationales ; Notre démarche syndicale à l'échelle Européenne et Internationale ; La démocratie et la vie syndicale ; La territorialité syndicale.

Sans reprendre exhaustivement les bilans qui ont été amendés par les syndicats, permettez-moi de présenter succinctement les éléments les plus dimensionnants dans la mise en œuvre de ces résolutions.

Tout d'abord, la résolution sur notre démarche syndicale et notre rapport aux salariés et salariées portait la décision de proximité entre nos organisations et les adhérents et adhérentes CGT, entre nos organisations et les salariés et salariées, cela quelle que soit la catégorie socio-professionnelle.

Notre objectif était d'améliorer l'efficacité syndicale et le rapport de force pour la conquête de nouveaux droits, l'accroissement de la syndicalisation et de notre représentativité syndicale.

Comme le fait état le bilan, les écarts entre décisions collectives et mise en œuvre sont grands. Nous n'avons pas été en capacité d'inverser les tendances. Même s'il est indéniable que notre capacité de mobilisation sur des luttes, tous et toutes ensemble, est réalisable et a été réalisée à plusieurs reprises sur la mandature.

Des disparités se font de plus en plus jour entre syndicats dans la capacité de mise en œuvre ou dans celle de mobilisations.

Des luttes d'entreprises ou sectorielles ont porté leurs fruits comme dans l'hydroélectricité, contre le projet Hercule ou encore dans l'avenir du site de Gardanne. Cette liste n'est bien évidemment pas exhaustive.

Il est un constat général, quand les organisations sont proches des travailleurs, alors très souvent les luttes sont gagnantes.

Sur la démarche revendicative, le constat est récurrent avec la mandature précédente, nous avons subi de nombreuses attaques sur le droit du travail et sur l'organisation de nos champs professionnels, notamment dans la continuité de la déréglementation du secteur de l'énergie.

Nous avons tracé, dans cette résolution sur les revendications, le besoin de lutter sur la transformation du travail, les garanties collectives et statutaires, les activités sociales, la protection sociale, la précarité et le mal travail, les enjeux énergétiques, le pôle public et ensuite le Programme Progressiste de l'Energie.

Avec la crise sanitaire, de nouvelles revendications sont apparues durant les dernières années, autour du télétravail, du travail à distance, de la prise de travail sur le chantier, des procédures sanitaires...

De même, les mesures liberticides décidées par le gouvernement ont eu des impacts lourds sur le quotidien de l'activité syndicale et revendicative.

Nous avons décidé de mener des luttes d'ampleur sur la défense des droits et pour en gagner de nouveaux, sur l'avenir énergétique et sur la relance de la filière minière.

Au global, nous avons mené 5 années de luttes acharnées sur les questions de Service Public et de maintien de nos conquises sociales, notamment sur la retraite, les textes statutaires ou de branche et la protection sociale.

Nous pouvons établir un constat collectif, la bataille des idées reste complexe, notamment car les militants ne prennent plus assez le temps de lire et de se former pour ensuite aller au contact des travailleurs.

Concernant notre démarche syndicale à l'Europe et à l'International, la base de nos actions syndicales portait le droit et l'accès à l'énergie avec comme revendication centrale la création d'un observatoire de la précarité énergétique à l'échelle européenne et la reconnaissance du droit à l'énergie au niveau international.

L'observatoire a été gagné à l'échelle européenne, il a permis de construire des définitions communes de la précarité énergétique.

Nous avons gagné la réalisation d'une étude sur 20 ans de dérèglementation. Celle-ci démontre que le marché n'est pas la solution et que le Service Public et la propriété publique doivent être la base du secteur énergétique européen.

Notre implication dans les groupes progressistes d'Annecy et de Paris (respectivement regroupement de syndicats progressistes européens et internationaux) a permis de peser sur des décisions et des orientations syndicales dans les Fédérations européennes et mondiales. Elle a aussi permis de construire des revendications communes sur le temps de travail, les salaires et pensions, ainsi que de gagner l'organisation des journées de mobilisations européennes à Bruxelles et à Genève.

Nous sommes aussi intervenus dans les groupes industriels rayonnant au-delà du territoire français, notamment sur les négociations RSE et avons réussi à faire nommer des coordinateurs CGT dans les Comités d'entreprise européens d'EDF et d'ENGIE dans une période de casse de ces entreprises.

La FNME-CGT a œuvré tout au long de cette mandature pour faire évoluer les droits sociaux et améliorer l'accès à l'énergie pour tous.

La résolution vie syndicale portait principalement sur la démocratie, la vie syndicale, la formation syndicale, la syndicalisation et la consultation.

Si nous avons déterminé que la vie syndicale était l'axe de travail majeur pour les syndicats et que la Fédération devait être tournée vers les syndicats, le constat final montre que nous sommes toujours en souffrance sur cette activité.

Les problèmes d'équilibre entre activités syndicales de territoire et d'entreprises sont toujours présents, voire exacerbés. Il y a eu de nombreux renouvellements de militants et très peu de formations syndicales distillées, et avec la baisse des moyens, un grand nombre de militants concentrent les responsabilités et les mandats. Le rapport aux salariés et salariées est souvent renvoyé au second plan.

A cela nous pouvons rajouter les problèmes dans notre vie démocratique, du respect de nos décisions collectives et aussi le respect entre nous.

Le niveau de formations syndicales ne répond pas aux besoins de nos organisations et notamment face au renouvellement militant et à la nécessité de se former en continu pour mieux appréhender l'actualité, mieux s'organiser et au final mieux mener les luttes.

L'évolution de nos forces syndicales est emblématique de la nécessité de se concentrer sur les questions de vie syndicale, perte de 10 000 adhérents et adhérentes en une mandature, perte de 60 000 adhérents et adhérentes depuis 1999... Cette situation a des impacts lourds sur notre capacité de déploiement, sur le renouvellement militant, sur la représentativité syndicale et sur notre capacité à mener les luttes. Dans la même période, les effectifs des actifs ont baissé d'à peine 10%. Côté pensionnés, si les effectifs dans la branche IEG ou dans l'Energie Atomique croissent, cela n'est pas le cas chez les mineurs.

Cette résolution portait aussi des décisions sur la démarche de consultation. Le constat ici aussi est que nous sommes en faiblesse tant du point de vue du nombre de syndicats ou d'adhérents et adhérentes qui répondent que dans la mise en œuvre des décisions. Il est évident que cette situation est intimement liée à la vie syndicale.

L'outil de consultation qui arrive sera une aide dans la démarche de consultation, mais ne résoudra pas les déficits de vie syndicale.

La dernière résolution, et non des moindres, portait sur la territorialité avec sur ce sujet la décision de continuer les débats durant la mandature pour aller à des décisions en Conseil Général ou au Congrès suivant, nous y sommes...

Quelques expérimentations ont eu lieu durant la mandature nous n'avons pas beaucoup de recul. En revanche, elles ont souvent fait l'objet d'affrontements entre nous. Les derniers Conseils Généraux ont permis de mettre en commun cependant, bon nombre d'éléments de réflexion.

Je finirai sur la communication où le Congrès avait décidé de mettre les moyens, si ceux-ci ont été déployés au national avec quelques aléas, trop peu d'organisations au local ne construisent d'écrits, ce qui interroge sur l'appropriation des enjeux, la démarche syndicale et sur la construction des revendications locales.

La Commission des Ecrits a reçu 121 amendements sur le bilan des résolutions, 51 ont été acceptés soit entièrement, soit partiellement, soit modifiés. D'autres amendements concernaient l'écriture inclusive, ceux-ci n'ont pas été retenus mais nous avons tenu compte de la féminisation de nos écrits sous la forme retenue par la Confédération. Il n'y a pas de débat sur les amendements sur le bilan, mais vous avez la possibilité de vous exprimer sur le bilan de la mandature, vos interventions seront publiées dans les actes du Congrès.

A vous la parole.